

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À LIRE ATTENTIVEMENT



REPRISE DES COURS À PARTIR DU 25 SEPTEMBRE 2019 - FIN DES COURS : 19 JUIN 2020

Pour le bon fonctionnement des cours, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. C'est l'affaire de tous ! Les élèves et parents d'élèves sont réputés avoir pris connaissance de ce règlement et accepter les termes sans exception.

Article 1 :

Le présent règlement intérieur complète et précise le fonctionnement de l'association. Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Le règlement intérieur est consultable par tous les adhérents, sur demande.

Article 2 : Conditions d'inscription et cotisations

L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :

- que la fiche d'inscription aura été remplie et signée
- que le règlement aura été effectué
- qu'un nombre suffisant d'élèves sera inscrit pour l'activité souhaitée

Toute inscription engage au paiement d'une adhésion annuelle et au paiement de la cotisation en fonction du ou des cours choisis. Les règlements s'effectuent dès l'inscription, avant le début des cours ou au plus tard au premier cours. Les cours manqués ne sont pas remboursables.

Tout règlement versé sera encaissé et ne pourra être remboursé, sous aucune condition (ni maladie, ni grossesse, ni déménagement, etc...)

Article 3 : Calendrier

La date de début et fin des cours est fixée par les membres du bureau et communiquée chaque année par les membres du bureau, une fois le calendrier défini. En général, les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires.

L'association donne la possibilité d'effectuer gratuitement un cours d'essai. En cas d'absence d'un professeur, l'association peut annuler ou reporter le cours.

Article 4 : Certificat médical

Un certificat médical de moins de 3 mois EST DEMANDÉ À L'INSCRIPTION pour la pratique de la danse ou au plus tard à la fin du premier mois. Sans présentation de ce document, l'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. En complément du certificat médical, l'association demande aux adhérents de signaler aux professeurs tout éventuel souci de santé de l'adhérent (allergie, asthme ...)

Article 5 : Assurance

L'association African Teen a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative qui couvre uniquement les dommages qu'un membre pourrait occasionner à autrui. Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance Responsabilité civile « individuelle Accidents ».

Article 6 : Discipline / Ponctualité / Assiduité

L'association African Teen se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent pour manque de discipline et de non respect envers son professeur et des autres adhérents. La danse est un loisir pour tous mais pour le respect de chacun il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours. Afin d'acquiescer les notions nécessaires pour évoluer et progresser, il est demandé aux adhérents d'être le plus assidu possible.

Article 7 : comportements recommandés

Jeter son chewing-gum avant le cours.

Eteindre son portable à l'intérieur du studio.

Respecter les personnes et les locaux

Article 8 : Tenue vestimentaire

Les élèves sont incités à se présenter à leur cours accompagnés d'une tenue adéquate à leur discipline (jogging/legging et basket propre) et non avec une tenue de ville.

Article 9 : Accompagnement

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Les professeurs et l'Association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours. Les parents (ou personnes responsables de l'élève) doivent être à l'heure pour récupérer leur enfant à la fin du cours. Pour ne pas perturber les cours, les parents ou toutes autres personnes ne pourront assister au cours sauf contre indication du professeur.

Article 10 : Vols d'objets et effets personnels

L'association ne peut être tenue responsable de tout vol d'affaires personnelles et/ou objets de valeur qui peut avoir lieu dans les locaux, il est vivement recommandé aux adhérents de faire preuve de vigilance.